



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **4 février 2019** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #2 - Marc Nadeau
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-02-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 janvier 2019

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

5.2 - Permis et certificats

5.3 - Demande au ministère des transports d'une compensation pour un chemin à double vocation

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

- 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ
 - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
 - 10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire
 - 10.2 - Demande de subvention Fonds culturel
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 11.2 - Inspection générale - Émission des permis et certificats
- 12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 12.1 - Suivi des infrastructures municipales
 - 12.2 - Dépôt de la liste des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement des taxes
- 13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 13.2 - Acceptation des dépenses
 - 13.3 - Approbation de la liste des comptes du mois
 - 13.4 - Demande de déboursé - Desjardins
 - 13.5 - Rémunération des employés municipaux - Année 2019
- 14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 15 - LÉGISLATION
 - 15.1 - Projet de règlement #313 sur le traitement des élus municipaux
- 16 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
 - 18.1 - Commandite feuillet paroissial
 - 18.2 - Dossier Rang Langevin - Fermeture route
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-02-27

3.1 - Séance ordinaire du 7 janvier 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

2019-02-28

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

5.2 - Permis et certificats

5.3 - Demande au ministère des transports d'une compensation pour un chemin à double vocation

Considérant que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Considérant que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

Considérant que le ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de St-Philibert, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

Considérant que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

Considérant que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/an
Route Ste-Aurélie	0.85 km	Billes, copeaux, résidus, bois finis	20 000
Rang Langevin	1.493	Billes, copeaux, résidus, bois finis	20 000

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Philibert demande au ministère des transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 2,343 km.

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire

10.2 - Demande de subvention Fonds culturel

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

2019-02-29

11.2 - Inspection générale - Émission des permis et certificats

Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, r.22) et des ouvrages de captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3) –Version de juin 2011-

Considérant l'entente intermunicipale (version révisée de juin 2011) entre la municipalité et la MRC de Beauce-Sartigan pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, r.22) et des ouvrages de captage des eaux souterraines (Q-2, r.1.3) par le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de Beauce-Sartigan;

Considérant qu'en vertu de l'article 3 de l'entente, la municipalité doit nommer un inspecteur local qui devra voir à l'application des responsabilités et des tâches décrites à l'annexe A de cette entente;

Considérant qu'en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit désigner un responsable de la délivrance des permis et certificats;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Nadeau, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu unanimement de confier à madame Maryse Nadeau, les responsabilités et tâches identifiées à l'annexe A de l'entente intermunicipale entre la municipalité et la MRC de Beauce-Sartigan ainsi que responsable de la délivrance des permis et certificats, conformément à l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

12.1 - Suivi des infrastructures municipales

2019-02-30

12.2 - Dépôt de la liste des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement des taxes

Considérant qu'en janvier de chaque année, la secrétaire-trésorière doit préparer la liste des immeubles en défaut de paiement conformément au dernier alinéa de l'article 1022 du Code municipal;

En conséquence, il est proposé par madame Louise Gilbert, appuyé par monsieur Louison Busque et accepté à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à envoyer à la MRC de Beauce-Sartigan pour le 20 février prochain la liste des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement des taxes si cela s'avérait nécessaire. Une copie de ces dossiers sera également envoyée à la commission scolaire telle que la procédure l'exige.

13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2019-02-31

13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

2019-02-32

13.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par madame Louise Gilbert et résolu à l'unanimité;

•QUE les dépenses du mois de janvier 2019 au montant total de 69 048.47 \$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

•Comptes à payer	61 513.51 \$
•Salaires nets versés	5 913.04 \$
•Remises d'employeur	1 621.92 \$
•Total	69 048.47 \$

Administration : chèque no. **C1900001 à C1900018, L1900001 à L1900002, V000502 à V000505**

Salaires : chèque no. **D1900001 à D1900012, P1900001**

Adoptée unanimement

2019-02-33

13.3 - Approbation de la liste des comptes du mois

Il est proposé par madame Louise Gilbert et accepté à l'unanimité que les comptes du mois soient payés.

2019-02-34

13.4 - Demande de déboursé - Desjardins

Considérant que pour maintenir en vigueur le prêt demandé au mois d'août 2018 à la Caisse Populaire afin de payer les travaux de la TECQ;

Considérant que la Caisse Populaire demande à ce qu'un premier déboursé soit effectué avant le 28 février 2019;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame Louise Gilbert et résolu unanimement de demander à la Caisse Populaire d'effectuer un déboursé au compte de la municipalité au montant de 500.00\$ en date du 6 janvier 2019.

2019-02-35

13.5 - Rémunération des employés municipaux - Année 2019

Considérant que pour l'année 2019, les salaires de la directrice générale et employés municipaux augmentent de 2%;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet,

appuyé par monsieur René Drouin et accepté à l'unanimité d'approuver l'augmentation des salaires de la directrice générale et employés municipaux de 2%, rétroactif au 1er janvier 2019.

14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

15 - LÉGISLATION

2019-02-36

15.1 - Projet de règlement #313 sur le traitement des élus municipaux

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Philibert, tenue le **4 février 2019** à l'Hôtel de Ville de Saint-Philibert à 19 h 00, sous la présidence de monsieur le maire, François Morin, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #2 - Marc Nadeau
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Il a été statué notamment ce qui suit :

Avis de motion a été donné par monsieur Marc Nadeau pour qu'à une séance ultérieure, le règlement #313 sur le traitement des élus municipaux soit adopté.

Un projet de règlement sera présenté à la prochaine séance.

16 - SUJETS SANS RÉOLUTION

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - VARIA

18.1 - Commandite feuillet paroissial

2019-02-37

18.2 - Dossier Rang Langevin - Fermeture route

ATTENDU QUE l'utilisation pour des fins de circulation et de chemin d'une partie du lot 3 123 829 correspondant autrefois à une partie des lots 33 Rg A canton Watford et sur une partie du lot 34 Rg A canton Linière en 1999 et correspondant à une partie de l'ancien chemin (route de Ste-Aurélie) au coin des routes de Ste-Aurélie et du Rang Langevin;

ATTENDU QUE cette partie d'ancien chemin est montrée par les points 1-2-3-4-1 au plan de cession de l'arpenteuse-géomètre Marie-Andrée Gallant sur le plan portant le numéro 13794 de ses minutes;

ATTENDU QUE ces parties sont déjà occupées par les occupants du

355, route Langevin, soit les propriétaires actuels du lot 3 123 829;

ATTENDU QUE les frais associés à cette cession seront absorbés par les propriétaires, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement que la municipalité procède au règlement de fermeture de cette partie du lot 3 123 829, puis que cette partie soit par la suite cédée en faveur des propriétaires actuels dudit lot.

2019-02-28

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20:10 hrs

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.